

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise : subvention de fonctionnement 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de 2017, une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type, dont le texte a été approuvé par délibération n°122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
M. ROYER-PERREAUT, Mme MILON, Mme BERNASCONI,
M. VIGOUROUX, Mme BARTHÉLÉMY, M. GAZAY, Mme CARADEC,
Mme BIAGGI, M. PAYAN, M. RÉAULT ne prennent pas part au vote

ADOpte
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée